



Volet établissement et relève agricole



Plan d'action 2009 • 2013

**Ce document a été réalisé par le ministère
de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation.**

Coordination

Direction des politiques sur la gestion des risques
Direction générale des politiques agroalimentaires

Révision linguistique

Sylvie Émond

Photographies

Étienne Boucher, Éric Labonté et Marc Lajoie, MAPAQ
Denis Poirier, Idéation

Conception graphique

Direction des communications
Idéation

Édition

Direction des communications

**Pour obtenir un exemplaire du présent document,
veuillez vous adresser au :**

Ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation
200, chemin Sainte-Foy, Québec (Québec) G1R 4X6
Téléphone : (418) 380-2100
Courriel : politique.jeunesse@mapaq.gouv.qc.ca

© Gouvernement du Québec

Dépôt légal : 2009

ISBN 978-2-550-55346-5 (imprimé)

ISBN 978-2-550-55347-2 (en ligne)





Table des matières

Message du ministre	3
Les jeunes et l'agriculture au Québec	4
Politique jeunesse - Volet Établissement et relève agricole	7
Le cadre de la Politique	9
Résumé schématique	14
Les principales mesures du Plan d'action 2009-2013	17
Des collaborateurs ministériels de premier plan	21
Des partenaires engagés dans l'action	23



Message du ministre



Depuis le lancement et la mise en œuvre de notre première Politique jeunesse en 2005, nous avons parcouru beaucoup de chemin. Aujourd'hui, nous connaissons mieux la relève, grâce aux efforts de recherche et au recensement effectué sur le terrain. C'est donc avec beaucoup d'enthousiasme que je renouvelle l'engagement du Ministère en présentant notre plan d'action 2009-2013 consacré à l'établissement et à la relève agricole.

Notre priorité consiste à donner aux jeunes le goût de se lancer en agriculture et les aider à s'établir dans ce secteur. Pour réaliser avec succès leurs projets d'affaires, les jeunes peuvent compter sur notre appui et sur nos ressources. Comme l'a souligné le rapport de la Commission sur l'avenir de l'agriculture et de l'agroalimentaire québécois, ceux et celles qui sont appelés à façonner l'agriculture de demain doivent faire preuve d'ingéniosité pour mettre au point des stratégies qui leur permettront de réussir leur projet.

L'une des interventions importantes comprises dans ce plan d'action est la mise en œuvre des nouveaux programmes à l'appui de la relève. Ces programmes comportent un soutien financier sur le chapitre des investissements et sur celui du développement des compétences. Ils ont été conçus en étroite collaboration avec la Fédération de la relève agricole et bénéficient d'un engagement financier de 10 millions de dollars sur cinq ans.

Ce deuxième plan d'action marquera un progrès d'autant plus important que tous les acteurs du secteur agricole y adhéreront et se mobiliseront en vue de sa réussite. Je me réjouis que de nombreux partenaires se soient déjà engagés aux côtés du Ministère afin de favoriser l'établissement de la relève agricole. C'est tous ensemble que nous contribuerons à la réussite de ceux et de celles qui représentent les piliers et les fondements de l'agriculture québécoise de demain.

Le ministre de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation,
ministre responsable des régions de Chaudière-Appalaches
et du Centre-du-Québec et député de Frontenac,

A handwritten signature in black ink, reading "Laurent Lessard".

Laurent Lessard



Les jeunes et l'agriculture au Québec

Afin d'appuyer ses actions à l'égard de la relève agricole sur une information fiable et complète, le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation du Québec (MAPAQ) a réalisé le premier recensement de la relève agricole établie. Ce vaste exercice, mené dans le cadre du premier Plan d'action 2005-2008 du Volet Établissement et relève agricole de la Politique jeunesse, a permis de dresser un portrait des jeunes agriculteurs et agricultrices et de leur cheminement professionnel.

Le Recensement de la relève agricole établie 2006 a permis de mettre en lumière les constats suivants concernant les jeunes et l'agriculture au Québec.

- Au Québec, en 2006, on estime à 8 076 le nombre de jeunes de la relève agricole établie, dont les trois quarts (76 %) sont des hommes. L'âge moyen des jeunes de la relève est de 33 ans.
- Les trois régions qui comptent le plus de jeunes de la relève agricole sont la Chaudière-Appalaches (19 %), la Montérégie-Est (16 %) et le Centre-du-Québec (14 %).
- Les trois principales sources de revenu des entreprises agricoles de la relève sont les bovins laitiers (39 %), les bovins de boucherie (11 %) et les céréales et protéagineux (10 %).
- Le niveau de scolarité des jeunes de la relève agricole correspond au diplôme d'études collégiales (30 %), au diplôme d'études professionnelles (24 %) ou au diplôme d'études universitaires (9 %). Parmi tous ces jeunes diplômés, un peu moins de la moitié (45 %) ont obtenu un diplôme spécialisé en agriculture. Toutefois, 9 % des jeunes de la relève ont déclaré qu'ils ne possèdent aucun diplôme.
- C'est à l'âge de 20 ans, en moyenne, que les jeunes de la relève ont envisagé sérieusement de s'établir en agriculture. La plupart (89 %) ont bénéficié d'un appui familial pendant la période où ils ont planifié leur projet d'établissement, qui a duré, en moyenne, trois ans et sept mois.

- Plusieurs jeunes de la relève (63 %) ont acquis leur entreprise à la suite du transfert familial d'actifs agricoles. L'acquisition en totalité ou en partie d'une entreprise agricole existante (transfert de ferme) représente le mode d'établissement choisi par 73 % des jeunes de la relève, alors que 27 % ont plutôt démarré une nouvelle entreprise agricole.
- Dans les cas de transfert de ferme, entre des membres d'une même famille ou non, 82 % des jeunes ont travaillé dans l'entreprise agricole avant de s'y établir, et ce, pendant six ans et quatre mois en moyenne. Parmi ces jeunes, 57 % ont obtenu un salaire pour leur travail.
- Plusieurs jeunes de la relève agricole (94 %) ont sollicité plus d'une source de financement pour concrétiser leur établissement. De plus, 33 % d'entre eux ont bénéficié d'un don pour financer leur projet.
- La grande majorité des jeunes de la relève (87 %) ont eu recours à des services-conseils pour planifier leur projet d'établissement. Près de six jeunes de la relève sur dix (57 %) ont fait appel à plusieurs services-conseils lors de leur établissement. Les résultats révèlent que 13 % des jeunes n'ont consulté aucun service-conseil pour les aider dans leur projet.
- Près de neuf jeunes de la relève sur dix (88 %) prennent part aux décisions concernant la production et la gestion de l'entreprise.
- Un peu plus du tiers des jeunes de la relève (38 %) ont travaillé à l'extérieur de l'entreprise agricole au cours des douze derniers mois. Parmi ces jeunes, 43 % estiment avoir alloué à cet emploi moins de 25 % de leur temps de travail, alors que 40 % évaluent que cet emploi a généré moins de 25 % de leurs revenus totaux.







Volet Établissement et relève agricole

Traditionnellement, le métier d'agriculteur se transmettait de père en fils. C'est ainsi que bon nombre d'entreprises, que l'on considère comme familiales, ont été exploitées par plusieurs générations successives. Encore en 2009, l'établissement en agriculture est accessible à un nombre restreint de jeunes entrepreneurs passionnés qui ont, pour la majorité, eu la chance de grandir au sein d'une famille où l'on comptait des agriculteurs. Néanmoins, afin d'assurer son renouvellement dans le contexte démographique actuel, le monde agricole devra s'ouvrir à toute relève, sans égard à l'origine ni au sexe.

Faire place à la relève est un défi qui interpelle tous les acteurs du domaine agricole. Le ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation a la volonté d'agir en collaboration avec tous les acteurs concernés afin d'assurer le renouvellement et la pérennité de l'agriculture québécoise. Déjà, bon nombre d'acquis et d'éléments favorables à l'établissement des jeunes en agriculture donnent un sérieux coup de main à la relève québécoise. Toutefois, le contexte socio-économique dans lequel évoluent actuellement les entreprises agricoles pose de nouveaux défis aux jeunes entrepreneurs, qui doivent user de stratégies à l'égard d'un processus d'établissement devenu complexe. Les éléments qui influencent l'établissement en agriculture ont d'ailleurs été mis au jour dans un document publié en 2004, mais toujours d'actualité en 2009 : *Diagnostic sur l'établissement des jeunes en agriculture au Québec*.

Soucieux de donner la chance à un plus grand nombre de jeunes de réaliser leur rêve de vivre de l'agriculture, le Ministère s'est engagé, en 2005, à faire de l'appui à la relève agricole une priorité d'action en y consacrant le premier volet de sa Politique jeunesse. La mise en œuvre du Plan d'action 2005-2008 a d'ailleurs permis la réalisation de plus de 90 actions répondant à 5 grandes orientations et à 18 objectifs. Afin de maintenir les efforts déployés, le Ministère s'engage, pour la période 2009-2013, à poursuivre les objectifs inscrits dans le présent plan d'action. De plus, au début de chaque année financière, le bilan des travaux de l'année qui se termine et les priorités de travail pour l'année à venir seront rendus publics.



Le cadre de la Politique

Afin d'appuyer concrètement les jeunes entrepreneurs agricoles dans leur démarche d'établissement et leur permettre de réaliser avec succès leur projet d'affaires, le Ministère entend mettre en œuvre des actions qui s'inscrivent dans les orientations et objectifs suivants.

Orientation 1

Faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes

Les objectifs poursuivis

OBJECTIF 1

Promouvoir l'agriculture auprès des jeunes afin qu'ils envisagent une carrière dans ce domaine

OBJECTIF 2

Favoriser les initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie des jeunes entrepreneurs agricoles

OBJECTIF 3

Établir des partenariats entre le gouvernement et les acteurs du monde rural permettant la mise en place de conditions propices à l'établissement en agriculture

Afin d'intéresser les jeunes à la profession agricole, il convient de rendre ce secteur attrayant. Nous devons nous assurer que les conditions de travail et de vie en agriculture répondent aux aspirations des jeunes d'aujourd'hui, tant en ce qui a trait aux relations qu'ils entretiennent avec leur voisinage, au soutien qu'ils obtiennent du milieu et de leur entourage, qu'en ce qui concerne la facilité à concilier le travail et la famille.

Les actions qui seront mises en place à cet égard viseront à éveiller l'intérêt des jeunes pour le secteur agricole au moment de planifier leur avenir professionnel de même qu'à les appuyer dans ce choix afin qu'ils disposent d'un cadre de vie leur permettant de se projeter dans l'avenir avec optimisme.

Orientation 2

Miser sur l'établissement de jeunes bien formés

La formation initiale et la formation continue constituent un gage de réussite pour tous les dirigeants d'entreprise et l'agriculture n'échappe pas à cette réalité. L'agriculture évolue dans un contexte marqué par de fréquents changements, ce qui implique le développement constant de nouvelles compétences. Plus que jamais, les entreprises agricoles doivent être gérées par des exploitants bien outillés, compétents et capables de comprendre l'environnement socio-économique dans lequel ils évoluent. Le Ministère compte donc s'engager dans des actions visant à encourager les jeunes entrepreneurs agricoles à intégrer l'acquisition d'une solide formation dans leur parcours d'établissement et à poursuivre le développement de leurs compétences.

Pour les différents acteurs concernés dans le domaine de l'enseignement, le défi des prochaines années consistera à maintenir une offre de formation initiale et de formation continue variée, dans un contexte de décroissance démographique, de dispersion géographique de la clientèle et de grande diversité des besoins. Il faudra donc faire preuve d'imagination et de souplesse pour assurer la meilleure adéquation possible entre l'offre et la demande de formation.

Les objectifs poursuivis

OBJECTIF 1

Mettre en place des mesures visant à augmenter la proportion de jeunes agriculteurs qui possèdent un diplôme spécialisé en agriculture

OBJECTIF 2

Mettre en place des mesures visant à augmenter le nombre de jeunes agriculteurs qui participent à des activités de formation continue

OBJECTIF 3

Favoriser l'émergence de nouvelles approches pédagogiques répondant aux besoins des jeunes entrepreneurs agricoles

Les objectifs poursuivis

OBJECTIF 1

Accueillir les jeunes et les orienter dans leur démarche d'établissement

OBJECTIF 2

Améliorer l'encadrement de la relève agricole en favorisant la concertation et le partenariat entre les différents acteurs des services-conseils

OBJECTIF 3

Appuyer la création de nouveaux outils et services d'accompagnement

Orientation 3

Accompagner la relève dans son établissement

La planification est une étape essentielle, mais complexe, du processus d'établissement. C'est pourquoi il est avantageux, pour les jeunes, de s'adjoindre des personnes-ressources compétentes au moment de préparer et de concrétiser leur projet.

Au Québec, les entrepreneurs agricoles ont accès à un vaste réseau de services-conseils. Toutefois, alors que plusieurs de ces services offrent un encadrement technico-économique aux entrepreneurs déjà établis, il importe de continuer à déployer des efforts pour bien orienter les jeunes de la relève vers les ressources leur permettant d'obtenir un encadrement adapté à leurs besoins. Par l'entremise de ses bureaux régionaux, le Ministère compte consolider son service d'accueil personnalisé à l'intention de la relève, pour lui permettre de discuter de son projet, d'obtenir de l'information générale sur l'établissement, de faire évaluer ses besoins, d'être dirigée vers des experts et de bénéficier d'un suivi lors de la planification de son projet et durant les cinq premières années de l'établissement.



Orientation 4

Favoriser l'accès des jeunes à la profession d'entrepreneur agricole

L'agriculture québécoise a connu d'importants changements structurels au cours des dernières années. La valeur élevée des actifs et la forte capitalisation retiennent grandement l'attention, tout comme la nécessité de disposer de garanties suffisantes et d'une mise de fonds minimale pour obtenir du financement. Dans ce contexte, les jeunes doivent chercher des moyens facilitant la prise de possession de la ferme. L'établissement requiert une planification et une préparation appropriées, tant sur le plan financier et fiscal que sur le plan environnemental. Il s'avère donc nécessaire que les jeunes soient conscients des enjeux et du contexte commercial propres au secteur de production qui les intéresse et qu'ils développent un esprit critique au regard des décisions à prendre. La relève doit développer des aptitudes et des habiletés lui permettant de prendre des décisions éclairées et d'être au fait des conséquences à long terme de ces décisions. L'esprit d'entreprise s'acquiert, se développe et s'enrichit au contact d'autres entrepreneurs. Il importe donc de favoriser la création de liens entre la relève agricole, les agriculteurs d'expérience et les jeunes entrepreneurs d'autres secteurs d'activité. Le Ministère veut inciter les jeunes à miser sur leurs qualités entrepreneuriales, ce qui leur permettra de développer de nouvelles stratégies pouvant faciliter leur accès à la profession et favoriser leur succès.

Les objectifs poursuivis

OBJECTIF 1

Encourager les initiatives favorisant le développement d'une culture entrepreneuriale au sein de la relève agricole

OBJECTIF 2

Contribuer à la réalisation des projets d'établissement en mettant en place des moyens financiers adaptés aux besoins de la relève agricole

OBJECTIF 3

Appuyer la création d'outils d'aide à la planification du projet de transfert et d'établissement

Les objectifs poursuivis

OBJECTIF 1

Analyser et documenter les caractéristiques de la relève et de l'établissement

OBJECTIF 2

Appuyer la diffusion de l'information pouvant favoriser l'amélioration des soutiens technique, économique et humain

OBJECTIF 3

Développer un « réflexe jeunesse » au sein du Ministère

Orientation 5

Accroître et améliorer la connaissance sur la relève et l'établissement en agriculture

Le savoir, la recherche et le développement jouent un rôle essentiel dans la prise de décisions et l'amélioration des conditions d'établissement. Il convient donc de les encourager. Le Ministère entend d'ailleurs contribuer à l'enrichissement de cette connaissance grâce à l'expertise de son personnel et à l'exploitation de la base de données du Recensement de la relève agricole établie. Cette contribution est particulièrement importante, puisqu'elle permettra un accès privilégié à de l'information de pointe. Il importe également de consentir un effort particulier pour la diffusion afin d'élargir la portée des résultats de recherche et des initiatives régionales concernant l'établissement. Une meilleure circulation de l'information améliore l'efficacité et la cohésion des actions de l'ensemble des acteurs du secteur.

Afin de favoriser l'entrée en agriculture de la jeune génération, le Ministère désire adopter un « réflexe jeunesse » dans ses interventions. Cette préoccupation pour la jeunesse devrait s'appuyer sur une solide connaissance du processus d'établissement en agriculture et de la relève agricole afin de permettre aux jeunes de bénéficier pleinement des actions menées à leur intention.



Politique jeunesse du ministère de l'Agriculture, des Pêcheries et de l'Alimentation

Résumé schématique – Volet Établissement et relèvement agricole

ORIENTATION 1

Faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes

OBJECTIF 1 :

Promouvoir l'agriculture auprès des jeunes afin qu'ils envisagent une carrière dans ce domaine

OBJECTIF 2 :

Favoriser les initiatives permettant d'améliorer la qualité de vie des jeunes entrepreneurs agricoles

OBJECTIF 3 :

Établir des partenariats entre le gouvernement et les acteurs du monde rural permettant la mise en place de conditions propices à l'établissement en agriculture

ORIENTATION 2

Miser sur l'établissement de jeunes bien formés

OBJECTIF 1 :

Mettre en place des mesures visant à augmenter la proportion de jeunes agriculteurs qui possèdent un diplôme spécialisé en agriculture

OBJECTIF 2 :

Mettre en place des mesures visant à augmenter le nombre de jeunes agriculteurs qui participent à des activités de formation continue

OBJECTIF 3 :

Favoriser l'émergence de nouvelles approches pédagogiques répondant aux besoins des jeunes entrepreneurs agricoles

ORIENTATION 3

Accompagner les jeunes dans leur établissement

OBJECTIF 1 :

Accueillir les jeunes agriculteurs et les orienter dans leur établissement

OBJECTIF 2 :

Améliorer l'encadrement des jeunes agriculteurs, la relève agricole, la concertation et la collaboration entre les différents services-conseils

OBJECTIF 3 :

Appuyer la création de nouveaux outils d'accompagnement

But

L'établissement du plus grand nombre de jeunes agricultrices et agriculteurs compétents et la pérennité de leur entreprise

ORIENTATION 3

Favoriser la relève et l'établissement

Appuyer les initiatives et les démarches

Appuyer le développement de la relève en favorisant le partenariat et le partenariat des acteurs des

Appuyer la création de services et services

ORIENTATION 4

Favoriser l'accès des jeunes à la profession d'entrepreneur agricole

OBJECTIF 1 :

Encourager les initiatives favorisant le développement d'une culture entrepreneuriale au sein de la relève agricole

OBJECTIF 2 :

Contribuer à la réalisation des projets d'établissement en mettant en place des moyens financiers adaptés aux besoins de la relève agricole

OBJECTIF 3 :

Appuyer la création d'outils d'aide à la planification du projet de transfert et d'établissement

ORIENTATION 5

Accroître et améliorer la connaissance sur la relève et l'établissement en agriculture

OBJECTIF 1 :

Analyser et documenter les caractéristiques de la relève et de l'établissement

OBJECTIF 2 :

Appuyer la diffusion de l'information pouvant favoriser l'amélioration des soutiens technique, économique et humain

OBJECTIF 3 :

Développer un « réflexe jeunesse » au sein du Ministère



Les principales mesures du Plan d'action 2009-2013

ORIENTATION 1

Faire de l'agriculture un milieu de vie intéressant pour les jeunes

Mesures

- Mettre en œuvre le Programme d'appui aux initiatives de partage de main-d'œuvre et de matériel agricoles visant à diminuer la capitalisation et à permettre l'embauche de main-d'œuvre par les jeunes entreprises agricoles.
- Évaluer les besoins des jeunes familles agricoles en matière de conciliation travail-famille.
- Favoriser l'utilisation des différents programmes de conciliation travail-famille dans le milieu agricole.
- Explorer des pistes de partenariat avec le monde municipal à l'égard d'intérêts communs.
- Offrir une aide financière aux groupes régionaux de relève agricole leur permettant de réaliser des activités collectives en vue de créer des liens entre les jeunes agriculteurs.

ORIENTATION 2

Miser sur l'établissement de jeunes bien formés

Mesures

- Poursuivre l'application du Programme de soutien à la formation agricole (PSFA) permettant d'assurer la qualité de l'offre de formation continue.
- Mettre en œuvre le Programme d'appui au développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles visant à encourager la participation des jeunes entrepreneurs à des activités de formation continue.



- Mettre en œuvre le Programme d'appui aux initiatives régionales et sectorielles permettant l'organisation d'activités collectives de développement des habiletés professionnelles des jeunes entrepreneurs agricoles.
- Trouver des moyens d'accroître les compétences en gestion des jeunes entrepreneurs agricoles.
- Poursuivre les efforts d'adaptation de l'offre de formation spécialisée en agriculture à la relève non issue du milieu agricole.



ORIENTATION 3

Accompagner la relève dans son établissement

Mesures

- Consolider les guichets d'accueil régionaux de la relève agricole du MAPAQ.
- Accroître la qualité des services des conseillers régionaux en relève du Ministère.
- Favoriser la concertation régionale des différents services à l'intention de la relève (Table de travail régionale).
- Accroître l'utilisation du service de mentorat par les jeunes agriculteurs.
- Explorer différentes formes d'accompagnement de la relève non familiale.

ORIENTATION 4

Favoriser l'accès des jeunes à la profession d'entrepreneur agricole

Mesures

- Mettre en œuvre le Programme d'appui à l'investissement des jeunes entreprises agricoles visant à favoriser le démarrage d'entreprises.
- Définir les modalités de mise en œuvre d'un fonds de capital patient pour la relève agricole.
- Préparer des guides technico-économiques permettant d'appuyer la planification du démarrage d'entreprise dans différentes productions.
- Explorer les avantages et les facteurs de succès de la formule d'incubateur d'entreprises en agriculture.
- Réaliser des activités de sensibilisation à la culture entrepreneuriale auprès de la relève.

ORIENTATION 5

Accroître et améliorer la connaissance sur la relève et l'établissement en agriculture

Mesures

- Publier un recueil des statistiques régionales du Recensement de la relève agricole établie permettant de dresser le portrait de l'établissement et de la relève par région.
- Publier un recueil des statistiques sectorielles du Recensement de la relève agricole établie permettant de dresser le portrait de l'établissement et de la relève par secteur de production.
- Réaliser et diffuser différentes analyses sur la relève agricole établie à partir de la base de données actualisée du Recensement de la relève agricole établie.



Des collaborateurs ministériels de premier plan

Deux groupes travaillent particulièrement auprès de la relève agricole au sein du Ministère. Leurs actions sont partie prenante du plan d'action rattaché au Volet Établissement et relève agricole.



Mesures de l'Institut de technologie agroalimentaire (ITA)

- Élaborer un plan d'action stratégique 2011-2014 sur la création d'outils de reconnaissance des acquis de compétence (RAC) selon l'approche harmonisée du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport (MELS) et mettre en place un projet pilote afin d'évaluer et de bonifier les outils pour le programme Gestion et exploitation d'entreprise agricole (GEEA).
- Mettre en place des activités particulières d'accompagnement à l'intention des élèves qui ne possèdent pas d'antécédents agricoles (en rendre compte dans un rapport annuel).
- Contribuer au développement de modèles de parcours de continuité de formation par voie de spécialisation, de manière à faciliter le passage des élèves titulaires d'un diplôme d'études professionnelles vers le programme GEEA conduisant à l'obtention d'un diplôme d'études collégiales.
- Explorer la possibilité de développer des cours à distance et en ligne pour certaines compétences des programmes offerts par l'ITA.

Mesures de la Table des conseillers régionaux en relève et formation du MAPAQ

- Accompagner et appuyer les jeunes dans leurs démarches d'établissement, en leur faisant connaître l'aide et les services disponibles, en s'assurant qu'ils se préparent adéquatement à devenir entrepreneurs agricoles et qu'ils élaborent un projet réaliste et adapté à leurs objectifs, ainsi qu'en leur offrant un suivi durant les premières années d'exploitation de leur entreprise.
- Favoriser l'acquisition d'une formation initiale et d'une formation continue par les jeunes entrepreneurs agricoles, en collaborant à la promotion et au développement de l'offre de formation.
- Favoriser la réalisation de projets collectifs innovants qui permettent le développement des compétences des jeunes entrepreneurs agricoles en offrant un accompagnement et un appui financier aux groupes régionaux de relève agricole.
- Collaborer à des projets permettant le développement de l'entrepreneuriat chez les jeunes.





Des partenaires engagés dans l'action

Le Ministère joint à la présente publication les actions poursuivies par ses partenaires impliqués au sein du comité de suivi de la Politique jeunesse, dans un désir de valoriser les efforts déployés par tous pour favoriser concrètement l'établissement de la relève et la pérennité des jeunes entreprises agricoles.

Mesures de La Financière agricole du Québec (FADQ)

- Faciliter l'établissement des jeunes agriculteurs et les encourager à acquérir une formation adéquate en accordant une aide financière aux entreprises agricoles modulée selon la formation par l'application du Programme d'appui financier à la relève agricole.
- Reconnaître l'excellence de la relève agricole, en accordant une bourse de 5 000 \$ et deux bourses de 2 000 \$ par année à l'occasion du concours *Tournez-vous vers l'excellence!* (en partenariat avec le Centre de référence en agriculture et agroalimentaire du Québec (CRAAQ)).
- Favoriser l'encadrement des entreprises agricoles en misant sur le rôle-conseil du conseiller en financement.
- Réaliser des recherches internes en collaboration avec le milieu externe (en partenariat avec la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ), l'Union des producteurs agricoles (UPA) et le milieu universitaire).
- Diffuser des résultats de recherche dans le *Cahier spécial – La relève agricole au Québec* publié annuellement dans *La Terre de chez nous* (en partenariat avec la FRAQ, l'UPA et le Service de comptabilité et de fiscalité de l'UPA).

Mesures du ministère de l'Éducation, du Loisir et du Sport

- Favoriser une meilleure adéquation entre l'offre de formation et l'évolution des besoins en misant sur la concertation des ministères et des organismes concernés par la formation initiale et la formation continue en agriculture au sein d'une Table de concertation en agriculture.
- Les organismes partenaires de la Table de concertation en agriculture conjugueront leurs efforts, pour la période 2007 à 2010, en fonction des quatre axes stratégiques suivants :
 - Mettre en œuvre une stratégie de valorisation des carrières et de la formation en agriculture;
 - Adopter une stratégie d'intégration de l'offre de formation initiale et continue;
 - Mettre en œuvre une stratégie de services à l'intention de l'effectif scolaire;
 - Déployer une stratégie de veille favorisant l'adéquation entre l'offre de formation et l'évolution du secteur.

Mesures du Secrétariat à la jeunesse

- Élaborer, en collaboration avec les ministères et les partenaires concernés, la prochaine Stratégie d'action jeunesse du gouvernement du Québec. Tenant compte des réalités actuelles de la jeunesse, celle-ci s'inscrira dans la continuité de la Stratégie d'action jeunesse 2006-2009; à cet égard, dans le cadre du Défi de l'entrepreneuriat, il est prévu de :
 - Poursuivre la mesure de soutien des initiatives entrepreneuriales des communautés grâce au réseau des agents de sensibilisation à l'entrepreneuriat jeunesse et au réseau des agents de promotion de l'entrepreneuriat collectif. Cette mesure est réalisée en collaboration avec les carrefours jeunesse-

emploi et le Conseil québécois de la coopération et de la mutualité;

- Appuyer des mesures d'accompagnement des jeunes entrepreneurs de moins de 35 ans afin d'améliorer leur succès en affaires. Un des partenaires de cette mesure est la Fondation de l'entrepreneurship, qui a mis en place un programme de mentorat d'affaires;
- Soutenir les initiatives entrepreneuriales des jeunes, surtout en appuyant le *Concours québécois en entrepreneuriat*, qui met en valeur et récompense non seulement des projets d'étudiants, mais aussi de jeunes entrepreneurs dans la catégorie « projets agroalimentaires ».

Mesures de la Fédération de la relève agricole du Québec (FRAQ)

- Collaborer à la mise en place et à la gestion de diverses mesures d'aide destinées à la relève agricole avec les différents partenaires du milieu (Coop fédérée, Desjardins, MAPAQ, FADQ, etc.).
- Sensibiliser les différents acteurs socio-économiques ainsi que les acteurs du milieu agricole à la réalité de la relève agricole.
- Assurer qu'un « réflexe relève » soit développé au sein des différentes instances et des nombreux partenaires affiliés de l'UPA, par une présence soutenue et des interventions régulières.
- Concevoir et diffuser un média écrit, le *FRAQassant*, produit six fois par année, à l'intention des jeunes agriculteurs et des acteurs du milieu.
- Reconnaître, par l'octroi de bourses, la formation et l'implication d'étudiants en agriculture.
- Créer des lieux et des occasions de rencontres, d'échanges et de discussions entre les jeunes agriculteurs.

Mesures de l'Union des producteurs agricoles (UPA) et de ses partenaires affiliés

- Apporter un soutien important pour le fonctionnement et la permanence de la FRAQ.
- De façon générale, collaborer à la préparation et à la promotion de politiques concernant la relève agricole, la formation et l'établissement des jeunes agriculteurs.
- Plus précisément, travailler avec la FRAQ à l'égard de certaines questions d'intérêt :
 - Favoriser la mise en place de leviers de nature fiscale ou d'ordre financier pour assurer la sécurité financière des producteurs à la retraite;
 - Assurer le maintien et le développement des services en relation avec le transfert et le démarrage de fermes;
 - Mettre au point différentes mesures favorisant la formation des jeunes;
 - Favoriser la mise en place de différentes formes d'aide financière pour la relève (ex. : dans les secteurs couverts par le Programme d'assurance stabilisation des revenus agricoles, accorder une réduction de 25 % sur les cotisations au programme : dans le secteur des œufs d'incubation, offrir une aide équivalant à un congé de contributions quant aux œufs produits et, dans le secteur des fraises et des framboises, accorder une exemption quant à la contribution fixe annuelle);
 - Assurer la révision des mécanismes de transaction de quotas afin de limiter la croissance de la valeur des quotas et de consentir des parts de marché dans certaines productions contingentées (ex. : dans le secteur du lait, accorder un prêt de 5 kg de M.G. et mettre sur pied un programme d'aide au démarrage d'entreprises laitières, notamment par un prêt de



10 kg de M.G.; dans le secteur des œufs d'incubation, consentir un prêt de contingent individuel de 900 000 œufs; dans le secteur des œufs de consommation, accorder un droit d'utilisation d'un quota de 5 000 pondeuses).

Mesures des Centres régionaux d'établissement en agriculture (CRÉA)

- Collaborer à l'organisation d'activités de sensibilisation sur le transfert de ferme et sur les aspects humains et organisationnels, à l'intention des producteurs agricoles et des acteurs du milieu.
- D'ici 2013, étendre l'expertise des CRÉA sur l'ensemble du territoire québécois afin de favoriser le transfert d'entreprises agricoles dans un climat sain et en respectant les besoins et attentes de chacun.

Mesures de La Coop fédérée

- Apporter une aide financière à la relève tout en lui permettant de développer ses compétences et en facilitant le partenariat avec sa coopérative locale par l'application du Programme coopératif d'aide à la relève agricole (en partenariat avec la FRAQ et Desjardins).
- Contribuer au développement de réseaux régionaux de jeunes entrepreneurs agricoles par l'entremise des Forums Jeunesse du mouvement coopératif agricole (en partenariat avec la FRAQ).
- Valoriser l'établissement en agriculture et faire connaître les bonnes pratiques de transfert de ferme à l'occasion du Prix Transfert de ferme coop.

Mesures de TRAGET Laval

- Contribuer au développement des connaissances en réalisant des projets de recherche portant sur différents aspects de l'établissement en agriculture : stratégies et conditions d'établissement; relève familiale, non familiale et féminine; formation; préparation au transfert d'entreprise, à l'établissement et à la retraite; processus et formules de transfert; démantèlement; transférabilité des entreprises, etc.
- Diffuser une information de pointe sur le transfert et l'établissement (résultats de recherches réalisées ici et ailleurs, guide et outils d'intervention, etc.) par la publication de dix numéros par an du bulletin *Info-Transfert*.





Pour en savoir plus sur l'implication des partenaires...

MAPAQ : www.mapaq.gouv.qc.ca/politiquejeunesse/

ITA : <http://www.ita.qc.ca>

FADQ : www.fadq.qc.ca/index.php?id=8

MELS :
<http://www2.inforoutefpt.org/publications/pdf/EB02PlanActionsConcertees.pdf>

SAJ : www.jeunes.gouv.qc.ca/strategie/

FRAQ : www.fraq.qc.ca/

UPA :
www.upa.qc.ca/fra/nos_preoccupations/releve_agricole.asp

Coop fédérée :
www.lacoop.coop/medias/publications/FCARA_2008.pdf

TRAGET Laval : www.traget.ulaval.ca/



1 888 222-6272

www.mapaq.gouv.qc.ca/politiquejeunesse

Agriculture, Pêcheries
et Alimentation

Québec

